

45 rue du Bourdon-Blanc
45000 Orléans
tél 02 38 42 03 91
cercil@cercil.eu
www.cercil.fr

Sous le parrainage
de Serge Klarsfeld
et Simone Veil

Orléans, le 18 août 2017

Monsieur Frédéric EICHEL
44 rue des Côtes
Bâtiment B
78600 Maisons-Laffitte

Contact et suivi de la recherche : Nathalie Grenon, directrice

Cher Monsieur,

Vous trouverez dans ce courrier le résultat de nos recherches concernant l'internement de votre grand-père Joseph **HELCMAN** dans le camp de Pithiviers (Loiret). Elles ont été effectuées par Guillaume Sylvain, chargé au Cercil des recherches documentaires.

Nous joignons à cet envoi les photocopies des documents que nous avons pu retrouver. Si vous souhaitez avoir des précisions à leur sujet, n'hésitez pas à nous contacter. Sauf mention autre, ces documents sont conservés aux Archives départementales du Loiret. Les originaux des fiches de recensement et d'internement appartiennent aux Archives Nationales et sont conservés au Mémorial de la Shoah, dans une enclave située à côté de la crypte. Le Cercil en possède une copie microfilmée d'où sont issus les documents joints.

Joseph Helcman fait partie des 3 700 hommes arrêtés le 14 mai 1941 par la police française, à la demande des Allemands, et transférés le jour même dans les camps d'internement de Pithiviers et Beaune-la-Rolande. Ils avaient reçu la veille une convocation émanant de la Préfecture de Police : de couleur verte (d'où son nom, le « billet vert »), ce document « (les) invitait » à se présenter « pour examen de (leur) situation ».

Joseph, interné à Pithiviers, est déporté de la gare de Pithiviers à Auschwitz le 25 juin 1942 (convoi 4). Il est alors âgé de 33 ans.

Voici les documents le concernant.

Le document 1 (Archives Nationales/Cercil) est issu du fichier établi sur la base du recensement des Juifs effectué à l'automne 1941 (fichier de contrôle de la Préfecture de Police de Paris).

Il s'agit de la fiche de votre grand-père : y est inscrit le nom de sa fille, et donc de votre mère, France (né en 1938).

Il est aussi indiqué que Joseph est « RECHERCHE ». Ce qui veut dire que sa fiche de recensement a été sélectionnée, probablement lors de la préparation d'une ou plusieurs rafles (notamment celle du Vel d'Hiv, vraisemblablement¹). Or, sans doute après vérification et croisement avec d'autres documents qui mentionnent son internement le 14 mai 1941, il est apparu qu'il était déjà interné au camp de Pithiviers. L'information a donc été portée sur sa fiche : « *Interné Pithiviers* ».

Le document 2 (Archives Nationales/Cercil) est la fiche individuelle de votre grand-père au camp de Pithiviers.

Il est précisé que Joseph arrive en France en août 1930, il a donc l'âge de 21 ans.

Au camp, il est assigné à la baraque 13 (voir plan joint, source : Ministère des Affaires étrangères). Au verso, il est noté qu'il est « *remis aux autorités occupantes le 25-6-42* ». A cette date, qui est celle de sa déportation à Auschwitz, Joseph ne fait plus partie des effectifs du camp de Pithiviers, et ne dépend donc plus des autorités françaises (d'où la précision « *autorités occupantes* »)². Les hommes qui sont déportés sont en effet pris en charge la veille du départ du train (vers 21h30 le 24 juin pour le convoi 4) par les Allemands.

Toujours au verso, une annotation est ajoutée après-guerre : un certificat portant les dates d'internement et de déportation de votre grand-père a été remis à votre grand-mère le 19 avril 1945³, « *cert. remis à sa femme le 13/12/44* ».

Nous ignorons à ce jour ce que signifie l'annotation suivante, partiellement lisible : « *9 JUIL 1941 CH* ».

Les documents 3 et 4 sont extraits de deux registres établis à Pithiviers en 1941 et 1942, qui relaient des informations déjà mentionnées sur la fiche de votre grand-père (numéro matricule, baraque, nationalité, informations sur sa permission, son retour au camp). La date de sortie du camp définitive et donc de la déportation n'est cependant pas précisée. En revanche, la croix bleue portée au niveau du numéro matricule (document 4) indique qu'il a été déporté le 25 juin 1942 par le convoi 4. A noté que le nom de votre grand-père est orthographié avec un « z » et non un « c » (document 3).

¹ Il est probable qu'au moment où l'on prépare cette rafle, Joseph est sur le point d'être déporté, ou vient juste de l'être.

² Les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande étaient gérés par la préfecture du Loiret et le personnel de garde était lui-même français. Ceci étant, les Allemands intervenaient régulièrement très directement dans cette « gestion ».

³ Le fichier des internés juifs de Pithiviers et Beaune-la-Rolande, à l'instar de celui de Drancy, est remis après août 1944 au Ministère des Prisonniers Déportés et Réfugiés (qui devient en 1946 le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre). C'est ce même ministère (qui s'occupe notamment du rapatriement des rescapés) qui délivre, notamment sur la base des informations contenues sur les fiches d'internement, les certificats demandés notamment par les rescapés et les familles de déportés.

Si
Symcha Helcman, inscrit en dessous du nom de votre grand-père, ne fait pas partie de votre famille. Mal orthographié dans les registres et listes du camp de Pithiviers (documents 3-8), il s'agit de Symcha Heleman.

Les documents 5-8 sont des listes d'internés du camp de Pithiviers.

Le document 5 est extrait d'une liste non annotée. Il s'agit sans doute de l'une des toutes premières listes dressées au camp de Pithiviers, puisque n'y figurent que les hommes arrêtés lors de la rafle du billet vert et internés à partir du 14 mai 1941. Y sont indiqués le nom et le prénom de l'interné, ses date et lieu de naissance, sa nationalité, sa profession avant l'internement, son adresse et sa situation familiale.

Le document 6 est extrait d'une liste manuscrite très peu annotée, qui recense tous les internés entrés au camp entre le 14 mai 1941 et le 24 juillet 1941. On y trouve pour chacun les mêmes informations que sur la liste précédente.

Le document 7 est une liste intermédiaire (ou temporaire), ayant servi d'instrument de travail à l'administration du camp, afin de contrôler les effectifs. Constituée à l'automne 1941, elle est régulièrement mise à jour. Y figurent tous les internés entrés au camp entre le 14 mai 1941 et le 21 mars 1942. Y sont notés leur nom, leur prénom, leur numéro matricule, celui de leur baraque ainsi que des annotations les concernant.

Enfin, le document 8 est extrait d'une liste ni signée ni datée. On peut néanmoins affirmer qu'elle a été confectionnée en mars 1942, après le 10 et avant le 20. Sont inscrits les nom et prénom des internés, la date et le lieu de leur naissance, leur nationalité, leur adresse et leur situation de famille.

Le document 9 est la fiche de compte particulier établie au nom de votre grand-père. Les internés, à leur entrée dans le camp, étaient tenus de déposer sur un compte l'argent qu'ils avaient sur eux. Ils pouvaient l'utiliser pour de menus achats (du tabac, des timbres...) et envoyer ou recevoir des mandats. Le compte de Joseph n'a pas été soldé à son départ en déportation.

Le document 10 (Archives Nationales/Cercil) est une fiche établie au nom de votre grand-père, retrouvée dans le fichier de Drancy, ce qui n'implique pas qu'il y a été interné. En fait, ce document a été rédigé au moment où le certificat prouvant son internement a été remis à votre grand-mère le 19 avril 1945 (voir note 3) puis intégré au fichier de Drancy

Voilà ce que nous avons pu trouver. Si nous découvrons de nouveaux documents, nous ne manquerons pas de vous les transmettre.

Nous vous remercions d'avoir fait appel à nous. Cela nous a permis d'approfondir la connaissance que nous avons de l'histoire des internés des camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande et nous encourage à continuer notre travail.

L'un de nos buts est de reconstituer le parcours de chacun d'entre eux, adultes et enfants, afin de restituer leur identité et leur histoire. Et nous ne pouvons pas le faire, bien sûr, sans votre aide. Auriez-vous des photographies de votre grand-père avant la guerre ou durant son internement à Pithiviers ?

Vous serait-il possible de nous préciser ce qui est arrivé à votre mère et votre grand-mère pendant la guerre ?

Par ailleurs, nous avons trouvé, sur les liste, la présence dans le camps de David Helcman, qui par recoupement, s'avère être le frère de Joseph. Connaissez-vous son histoire et celle de sa famille ?

Nous vous prions, cher Monsieur, d'agréer, avec toute notre sympathie, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Hélène Mouchard-Zay
présidente du Cercil

De: **Frédéric Eichel** f.eichel@free.fr
Objet: Réponse à votre envoi postal
Date: 11 septembre 2017 à 16:47
À: Nathalie Grenon, Cercil nathalie.grenon@cercil.eu



Madame,

J'ai bien reçu votre courrier postal et vous en remercie.

Je vais le déposer au Mémorial de la Shoah, en plus des documents que j'ai déjà trouvés sur ma famille.

Je vais répondre à vos questions.

Tout d'abord, page 3 de votre lettre d'accompagnement, sachez que Symcha HELCMAN est un cousin germain de Joseph. Je possède plusieurs documents le concernant, dont son acte de naissance, et j'ai constitué un arbre généalogique. C'est l'orthographe HELEMAN, que vous avez pu rencontrer, qui est erronée.

David, Hersz HELCMAN est bien le frère de Joseph. Il est né à Radom le 25 septembre 1905 et a été déporté à Auschwitz le 11 août 1942. Le 3ème frère s'appelait Rafal. Il a survécu à la guerre et a ensuite épousé sa belle-soeur, ma grand-mère Amalia, et a élevé avec elle la fille de son frère : France, ma mère. Il a été mon "vrai/faux" grand-père. Ils avaient aussi une soeur prénommée Eta, qui est née à Radom en 1903 et a été déportée le 27 juillet 1942.

J'ai déposé au Mémorial de la Shoah un témoignage oral, qui a été pris en note, sur l'histoire de ma famille durant la guerre. J'ai demandé à ma mère d'en faire autant. En deux mots, sachez que ma grand-mère Amalia HELCMAN née WESTREICH s'est réfugiée à Lyon (qui était en zone libre) en compagnie d'une de ses cousines Simone BROD née KÖNIGSBERG, qui l'avait précédée à Paris, en provenance de Pologne. Elle y a travaillé en tant que couturière. Ma mère a été placée dans une famille de paysans à la campagne, dans les environs de Lyon.

Je n'ai pas d'informations sur l'histoire de la famille de David HELCMAN, si ce n'est que ma mère parlait, quand j'étais adolescent, du « petit cousin » Georges, son fils. En fait, c'était son « grand cousin », car il est né le 8 janvier 1934 et ma mère le 19 mars 1938. Il a été déporté le 17 août 1942.

Je n'ai malheureusement pas de photographies de mon grand-père Joseph.

Je vous remercie de votre travail de recherche et vous adresse mes cordiaux encouragements à le continuer.

Frédéric Eichel

Le 7 sept. 2017 à 10:16, Frédéric Eichel <f.eichel@free.fr> a écrit :

Madame,

Je vous remercie de votre réponse positive.

Mon adresse postale est la suivante :

44 rue des Côtes
Bâtiment B
78600 Maisons-Laffitte

Je vous souhaite une bonne journée.

Frédéric Eichel

Le 6 sept. 2017 à 20:33, Nathalie Grenon, Cercil <nathalie.grenon@cercil.eu> a écrit :

Monsieur,

Guillaume Silvain a terminé la recherche sur votre grand-père. Nous souhaitons vous envoyer les documents ainsi qu'une lettre d'accompagnement. Vous est-il possible de nous transmettre votre adresse postale ?

Bien à vous,

Nathalie Grenon
directrice
Cercil-Musée-Mémorial des enfants du Vel d'Hiv
02 38 42 03 91

<image001.jpg>

-----Message d'origine-----

De : Frédéric EICHEL [mailto:f.eichel@free.fr] Envoyé : vendredi 21 juillet 2017 16:47
À : Cercil-Documentation Objet : Recherche mémorielle

Madame, Monsieur,

Je suis à la recherche des documents que vous pourriez posséder concernant l'arrestation et l'internement de mon grand-père maternel.

Il s'appelait Joseph Helcman, né le 15 janvier 1909 à Radom en Pologne.

Il a été arrêté le 14 mai 1941, lors de la rafle dite du billet vert, et interné à Pithiviers.

Il a été ensuite déporté à Auschwitz par le convoi n°4 en date du 25 juin 1942, qui est parti de Pithiviers.

Je fais partie de la FFDJF et j'ai l'accord du Mémorial de la Shoah pour déposer ces documents chez eux, à titre de mémoire pour ma famille et mes enfants.

Je vous remercie d'avance de ce que vous pourrez faire et vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

Frédéric Eichel